



MODIFICATION _ N°5

0. Arrêté et Publicité

- Arrêté n°SG/2023-03 du 12 janvier 2023
- Avis d'enquête _ affichage public
- Avis d'enquête _ parutions journaux (ECHOS, HORIZONS)

ARRETE MUNICIPAL N° SG/2023-03**Arrêté prescrivant la mise à enquête publique
de la modification n°5 Plan Local d'Urbanisme**

Eure-et-Loir
Arrondissement de Dreux
Canton de Dreux-Sud
Commune de Vernouillet

Le Maire de la Commune de Vernouillet,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153.36, et suivants et l'article R153 8,
Vu le code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et les articles R123-2 et suivants régissant la procédure et le déroulement de l'enquête publique,
Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
Vu la délibération du 26 septembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2012-196 en date du 15 octobre 2012 portant mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2013-93 en date du 23 mai 2013 portant mise à jour n°2 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2014-59 en date du 30 avril 2014 portant mise à jour n°3 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2015-26 en date du 12 février 2015 portant mise à jour n°4 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n° SG2015/05-05 en date du 1^{er} avril 2015 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2016-75 en date du 2 novembre 2016 portant mise à jour n°5 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2022-34 en date du 10 mai 2022 portant mise à jour n°5 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n° SG2017/02-03 en date du 8 février 2017 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n° SG2017/12-09 en date du 20 décembre 2017 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération n° SG-2021/03-22 en date du 24 mars 2021 approuvant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'arrêté du Maire n°2022-78 en date du 12 août 2022 prescrivant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale qui par décision n°2022-3889 en date du 16 décembre 2022,
Vu la consultation des Personnes Publiques Associées et du Préfet,
Vu la décision de Madame la Présidente déléguée du Tribunal administratif d'Orléans désignant Monsieur Jacques PAYRE en qualité de commissaire enquêteur.
Vu les pièces du dossier de la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vernouillet soumis à enquête publique,

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° SG/2023-03 en date du 5 janvier 2023 comportant une erreur matérielle (jour de permanence du commissaire enquêteur).

ARRETE**Article 1 : Objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vernouillet afin de permettre l'évolution règlementaire sur les points suivants :

- La création d'un emplacement réservé pour la mise en œuvre d'un projet de tiers lieu notamment à vocation culturelle en faisant évoluer le règlement graphique,
- L'évolution du règlement écrit en zone UXb dans le but d'accueillir une activité de valorisation et de réemploi de pièces détachées sur le secteur de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Porte Sud.

Article 2 : Durée et siège de l'enquête

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 Jours consécutive, du 30 janvier 2023 à 10 h au 3 mars 2023 à 16h.

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Mairie de Vernouillet
Esplanade du 8 mai 1945
Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET

Article 3 : Organisation de l'enquête – Demandes d'informations par le public

L'autorité responsable du projet est la Commune de Vernouillet compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur

Monsieur Jacques PAYRE, lieutenant-colonel en retraite (Fonction) désigné par ordonnance de Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur titulaire.

Article 5 : La publicité de l'enquête publique

Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune de Vernouillet.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 14 janvier 2023 et justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête, soit entre 30 janvier 2023 et 3 mars 2023.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 : Les formes et supports de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera constitué des pièces suivantes :

- L'arrêté du Maire n°2022-78 en date du 12 août 2022 prescrivant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme.
- L'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale par décision n°2022-3889
- Les pièces du dossier tel qu'il a été notifié aux personnes publiques associées : la notice de présentation des modifications apportées et justifications, l'évaluation environnementale, le rapport de présentation (non modifié), le Projet d'Aménagement et de développement Durables (non modifié), le projet de règlement écrit modifié et le projet de règlement graphique modifié.
- Les avis des personnes publiques associées reçus par la Commune de Vernouillet.
- La décision n°E22000153/45 du 13/12/2022 du Tribunal administratif d'Orléans, désignant Jacques PAYRE en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vernouillet.

- Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphés par le Commissaire-enquêteur.
- Une note mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ;
- Une copie des avis publiés dans la presse sera intégrée au dossier soumis à enquête publique avant ouverture de l'enquête.

L'enquête publique sera réalisée sur supports physiques (dossier et registre en format papier).

Article 7 : Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra communiquer ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Vernouillet ;
- Par lettre, à l'adresse suivante :
Monsieur le Commissaire-enquêteur
Enquête publique relative à la modification n°5 du PLU de Vernouillet
Mairie de Vernouillet
Esplanade du 8 mai 1945
Maurice Legendre
28500 VERNOUILLET
- Par voie électronique à l'adresse suivante :
PLUmod-5@vernouillet28.fr en précisant dans l'intitulé « Modification n°5 du PLU de Vernouillet – A l'attention du Commissaire-enquêteur ». La taille des pièces jointes sera limitée à 3 MO.
- Lors des permanences du Commissaire-enquêteur

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur le registre papier et par courrier papier seront versées et consultables sur le registre papier en Mairie de Vernouillet.

Pour être recevables, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 30 janvier 2023 à 10 h au 3 mars 2023 à 16h.

Article 8 : Permanences du Commissaire-enquêteur

Le Commissaire Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la mairie de Vernouillet, aux dates et heures suivantes et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- Jeudi 23 février 2023 17h-19h.
- Samedi 25 février 2023 10h-12h
- Vendredi 3 mars 2023 14h-16h

Les mesures sanitaires en vigueur à cette période devront être respectées.

Article 9 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le représentant de la Commune et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Commune de Vernouillet disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour produire ses observations dans un mémoire en réponse.

Article 10 : Rapport et conclusions

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-enquêteur établira son rapport avec des conclusions motivées.

A défaut d'une demande motivée de report de délai adressé au Maire de la Commune de Vernouillet par le Commissaire-enquêteur, de dernier disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre son rapport.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera transmise simultanément par le Commissaire-enquêteur au **Président du Tribunal administratif d'Orléans**.

Article 11 : Consultation par le public du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à disposition du public pendant un an à compte de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 12 : Les décisions au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête, et après examen du rapport du Commissaire-enquêteur et des avis déposés au dossier, le projet de modification éventuellement modifié des résultats de l'enquête sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Amplification du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète
- Monsieur le Sous-préfet de Dreux
- Monsieur le Président du Tribunal administratif d'Orléans
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à Vernouillet, le 12 janvier 2023.

Le Maire

Damien STEPHO



Annonces classées

28

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

ENTREPRISE ROMAIN FRANCHET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RESTRUCTURATION ÉLEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR MARBOUÉ

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une enquête publique est prescrite par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale ou titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par l'Entreprise **FRANCHET ROMAIN**, dont le siège social est situé « lieu-dit « Thuy » - sur le territoire de la commune de Marboué - concernant le projet de restructuration de l'élevage de volailles de chair situé à la même adresse.

Ce projet comporte un plan d'épandage du fumier de volailles issu de son activité sur les communes de Marboué, Dampierre-sous-Brou, Frazé et La Chapelle-du-Noyer, Saint-Denis-Lantery.

Les communes de Marboué, Châteaudun, Logron, Saint-Denis-Lantery et La Chapelle-du-Noyer sont situées dans le périmètre d'affichage (3 km) déterminé par la rubrique 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de **36 jours du lundi 30 janvier à 9h00 au lundi 6 mars 2023 à 12h00**. Elle aura lieu en mairie de Marboué où les pièces du dossier constitué par le pétitionnaire dont les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) et la réponse du porteur du projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce dossier sera également tenu à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Le dossier sera également consultable, sur un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de **M. Romain FRANCHET** - mel : franchet19@gmail.com

Les avis émis par les collectivités territoriales seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir, au fur et à mesure de leur réception.

M. Frédéric IBLED, commissaire enquêteur, Cadre technique à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

- **lundi 30 janvier 2023 de 9H00 à 12H00**

- **samedi 11 février 2023 de 9H00 à 12H00**

- **lundi 6 mars 2023 de 9H00 à 12H00**

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans le registre d'enquête papier mis à sa disposition en mairie de Marboué aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à cette mairie, ou les adresser par voie électronique à l'adresse mel pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr (consultables sur le site internet mentionné plus haut, après avoir été anonymisées).

À l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée ou prononcera un refus, par arrêté motivé.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la date de l'enquête, en mairies de Marboué, Châteaudun, Logron, Saint-Denis-Lantery, Dampierre-sous-Brou, Frazé et La Chapelle-du-Noyer ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture de l'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

200098

COMMUNE DE VERNUILLET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°5 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté n°SG/2023-03 du 5 janvier 2023, le maire de Vernouillet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du plan local d'urbanisme. L'enquête se déroulera à la mairie de Vernouillet du **30 janvier 2023 à 10 h** au **3 mars 2023 à 16 h** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Jacques PAYRE, désigné par le Tribunal administratif d'Orléans Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra en mairie le **jeudi 23 février 2023 17h-19h**, le **samedi 25 janvier 2023 10h-12h** et le **vendredi 3 mars 2023 14h-16h**

Le dossier est consultable en Mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.vernouillet28.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en Mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vernouillet Esplanade du 8 mai 1945, Maurice Legendre, 28500 VERNUILLET ou par voie électronique à l'adresse suivante :

PLUmod-5@vernouillet28.fr.

Le Maire, Damien STEPHO

200147

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

ACHATS 2 ROUES

PASSIONNÉ RACHÈTE MOBYLÈTTES, au meilleur prix, tous types, état indifférent, paiement au comptant. _ Tél. 07.82.09.82.04. 166337

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. _ AU-TIJA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 161867



VOTRE VÉHICULE ici

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

X PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, propose également extérieur et volet en la-sure ou peinture, rafraîchissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21. (Richard). 151007

L'ACTU EN DIRECT

LECHOREPUBLICAIN.fr

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

SA à Conseil d'administration au capital de 760.000 €

Présidente-Directrice générale, Directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE-GAGNEPAIN**
Rédacteur en chef : **M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire :

S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire : n° 0725 C 87038 - ISSN : n° 0762-2910

SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone **02.37.88.88.88**

IMPRIMERIE : GCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre

I. - **PUBLICITÉ LOCALE** : CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :

1) **Publicité commerciale**. - Tél. 02.37.88.88.75.

2) **Petites annonces**. - Tél. 04.73.17.30.30.

3) **Annonces officielles**. - Tél. 04.73.17.31.27.

4) **Emploi** : carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26.

5) **Avis d'obsèques**. - Tél. 04.73.17.31.41.

II. - **PUBLICITÉ NATIONALE** : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Écolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0,01kg/d de papier.



2 départements
achetés

le 3ème
OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à annonces.cfp@centrefrance.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.



Zone de diffusion

03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1	
Ligne 2	
Ligne 3	
Ligne 4	
Ligne 5	

Vos rendez-vous

• **Bonnes affaires**
mercredi + samedi

• **Immobilier***
jeudi + samedi

• **Automobile**
vendredi + samedi

Toutes rubriques
sauf emploi

*localisation du bien et DPE obligatoires.

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,40 € la ligne € x ... lignes = €
Départements supplémentaires(s)	1,10 € la ligne par départ.	1,35 € la ligne par départ.	1,75 € la ligne par départ.	3,70 € la ligne par départ. € x ... lignes x ... dép. = €
Département(s) :	03 □ 15 □ 18 □ 19 □ 23 □ 28 □ 43 □ 45 □ 58 □ 63/43 □ 87 □ 89 □				
Option Photo			10 €		Option Photo = €
Option Cadre			6 €		Option Cadre = €
Option Puce X			4 €		Option Puce = €
Mention « Écrire à Centre France Publicité » (domiciliation) :			40 € + le prix de 2 lignes de texte		Option Domiciliation = €
(2) Obligatoire pour Mariages et Rencontres.					TOTAL ANNONCE = €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél e-mail

Votre annonce par téléphone
au **04 73 17 30 30** de 9 h à 17 h

Votre annonce par mail
annonces.cfp@centrefrance.com

Votre annonce par courrier
Envoyez le document rempli à :

Centre France Publicité - Service PAT
BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

102306

CENTRE FRANCE PUB.
Annonces légales

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Depuis le 1^{er} janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR : MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

EMC

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 29 Rue Du Ramy
28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE
914 714 597 RCS CHARTRES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 29 Rue Du Ramy - 28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE au 9 Rue des Orvilles - 28630 BARJOUVILLE à compter du 13 décembre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

S.C.I DU BOIS PLU

Au capital de 1.524 euros
Siège social 26 Rue du Faubourg Valmorin
28210 Nogent le Roi
RCS Chartres 393 055 272

Le 15/12/2022 les associés ont décidé du transfert du siège social du 26 Rue du Faubourg Valmorin à Nogent le Roi (28210) au 18 Grande rue à Villemeux sur Eure (28210) en conséquence les statuts. Par cette même décision ont été nommés en qualité de co-gérants Monsieur Gilles GOUSSARD demeurant 18 Grande rue à Villemeux sur Eure (28210) et Monsieur Frédéric GOUSSARD demeurant 22 Place de l'Hôtel de ville à L'Isle-Jourdain (32600) au lieu et place de Monsieur Jean GOUSSARD.

Pour avis.

SELARL DE CHIRURGIENS DENTISTES RACINES

SELARL au capital de 7.500 euros
Siège social : 9, Rue Saint-Denis - 28100 DREUX
493 193 395 RCS CHARTRES

L'AGE du 30.11.22 a pris acte de la démission de M. Samuel VARGAS SUAREZ de ses fonctions de co-gérant à compter de cette même date et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

SCEA DU BELLUET

Société civile d'exploitation agricole au capital de 547 000 euros
Siège social : «La Ferme du Belluet»
28170 THIMERT GATELLES
809 099 989 R.C.S. CHARTRES

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022, Mme Béatrice MAISON, demeurant à «La Ferme du Belluet» - 28170 THIMERT GATELLES, a été nommée gérante de la société.

Pour avis.

ENTREPRISE RESTAURATION ELEVAGE DE VOLAILLES DE CHAIR MARBOUÉ

Enquête publique

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une enquête publique est prescrite par arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentée par l'entreprise FRANCHET ROMAIN, dont le siège social est situé « lieu-dit « Thuy » - sur le territoire de la commune de Marboué - concernant le projet de reconstruction de l'élevage de volailles de chair situé à la même adresse.

Ce projet comporte un plan d'épandage du fumier de volailles issu de son activité sur les communes de Marboué, Dampierre-sous-Brou, Frazé et La Chapelle-du-Noyer, Saint-Denis-Lanneray.

Les communes de Marboué, Châteaudun, Logron, Saint-Denis-Lanneray et La Chapelle-du-Noyer sont situées dans le périmètre d'affichage (3 km) déterminé par la rubrique 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique sera ouverte pour une durée de 36 jours du lundi 30 janvier à 9h00 au lundi 6 mars 2023 à 12h00.

Elle aura lieu en mairie de Marboué où les pièces du dossier constitué par le pétitionnaire dont les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) et la réponse du porteur du projet seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce dossier sera également tenu à la disposition du public sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Le dossier sera également consultable, sur un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Romain FRANCHET - mel :

franchet19@gmail.com

Les avis émis par les collectivités territoriales seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir, au fur et à mesure de leur réception.

M. Frédéric IBLED, commissaire enquêteur, Cadre technique à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et heures suivants :

- lundi 30 janvier 2023 de 9H00 à 12H00
- samedi 11 février 2023 de 9H00 à 12H00
- lundi 6 mars 2023 de 9H00 à 12H00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans le registre d'enquête papier mis à sa disposition en mairie de Marboué aux jours et heures d'ouverture au public, les adresser au commissaire enquêteur par voie postale à cette mairie, ou les adresser par voie électronique à l'adresse mel pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr (consultables sur le site internet mentionné plus haut, après avoir été anonymisées).

À l'issue de la procédure réglementaire, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée ou prononcera un refus, par arrêté motivé.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Marboué, Châteaudun, Logron, Saint-Denis-Lanneray, Dampierre-sous-Brou, Frazé et La Chapelle-du-Noyer ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Place de la République à Chartres.

Ces documents seront également consultables, pendant la même période, sur le site internet de la Préfecture de l'Eure-et-Loir : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

Avis de transformation de SCEA en EARL

SCEA FANON

Société civile au capital social de 100.000,00 EUROS
Siège social : 3 rue du Chemin des Anes Pitheaux
28310 FRESNAY L'ÉVEQUE
RCS de Chartres - N° 480 928 357

Aux termes d'une AGE en date du 01/12/22, Laurent FANON, gérant a décidé de transformer la société en SCEA, sans création d'un être moral nouveau, dénommée « EARL FANON ». Aucune autre modification n'a été apportée.

Pour avis la gérance.

SC LE RELAIS DU CHEMIN

Société civile au capital de 3 626 200 euros
siège social : 17 rue du Chemin Vert
Bois Le Roi 28500 GARNAY
844 472 654 RCS CHARTRES

Aux termes d'une délibération en date du 14/12/2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant M. Paul LHERMITE, demeurant 2 Rue du Commandant Blondel, apt 133, 28100 DREUX, pour une durée illimitée à compter du 14/12/2022. Modification sera faite au GTC de CHARTRES.

Pour avis. La Gérance

PIGNA

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : rue Henri Potez, ZA Nord Champrier du Colombier 28100 DREUX
791 022 908 RCS CHARTRES

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 16 décembre 2022, le capital social a été augmenté de 338 640 € et porté à 368 640 € par l'émission de 33 864 parts sociales nouvelles de 10 € de nominal chacune, libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Mention sera faite au RCS de CHARTRES.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 29/12/2022, il a été constitué une SCI Dénomination : **DAIMLER** Siège Social : 9 ALLEE DES GRANDS CLOS 28260 BERCHERES SUR VESGRE Capital : 1000 €
Activités principales : ACQUISITION LOCATION GESTION DE TOUS BIENS IMMOBILIERS
Durée : 99 ans Gérance : M. RUSNAC ANDREI 9 ALLEE DES GRANDS CLOS 28260 BERCHERES SUR VESGRE Cession de parts sociales : SOUMISE A AGREMENT Immatriculation au RCS de CHARTRES

NJ N° JO

SARL transformée en SAS
Au capital de 750,00 €
Siège social : 16, rue de la Herse
28400 NOGENT-LE-ROTHOU
513 473 546 RCS CHARTRES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 27 Décembre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter de cette date, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 750,00 €.

Exercice du droit de vote. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Jonathan LECHABLE. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Jonathan LECHABLE demeurant 13 rue du Champ du Coq, 28400 NOGENT-LE-ROTHOU.

Pour avis La Gérance

TERRASSEMENT DELARUE

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Place Fleurie Demainville
28150 Boisville-la-Saint-Père
813 935 038 RCS Chartres

DÉMISSION CO-GÉRANT

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2022, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Philippe DELARUE, demeurant 10 Place Fleurie Demainville 28150 Boisville-la-Saint-Père, de ses fonctions de co-gérant à compter du 19 décembre 2022. Reste alors l'unique gérant Monsieur Driss DELARUE demeurant 10 Place Fleurie Demainville 28150 Boisville-la-Saint-Père.

PIGNA

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros
Siège social : rue Henri Potez, ZA Nord Champrier du Colombier 28100 DREUX
791 022 908 RCS CHARTRES

Aux termes des décisions de l'Associée unique en date du 16 décembre 2022, le capital social a été augmenté de 338 640 € et porté à 368 640 € par l'émission de 33 864 parts sociales nouvelles de 10 € de nominal chacune, libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Mention sera faite au RCS de CHARTRES.

Pour avis,

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING NICOLAS FLEUREAU

Société par actions simplifiée
Au capital de 1500 €
Siège social : 13 rue du Grand Boël, Zone Industrielle
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE
917 456 378 RCS CHARTRES

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 7 décembre 2022, le capital social a été augmenté de 330 000 €, en rémunération d'apport en nature de droits sociaux, pour être porté de 1500 € euros à 331 500 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

COMMUNE DE VERNUILLET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°SG/2023-03 du 5 janvier 2023, le maire de Vernouillet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du plan local d'urbanisme. L'enquête se déroulera à la mairie de Vernouillet du 30 janvier 2023 à 10 h au 3 mars 2023 à 16h aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Jacques PAYRE, désigné par le Tribunal administratif d'Orléans Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra en mairie le jeudi 23 février 2023 17h-19h, le samedi 25 janvier 2023 10h-12h et le vendredi 3 mars 2023 14h-16h

Le dossier est consultable en Mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.vernouillet28.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent consignées sur le registre d'enquête en Mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Vernouillet Esplanade du 8 mai 1945, Maurice Legendre, 28500 VERNUILLET ou par voie électronique à l'adresse suivante : PLUmod-5@vernouillet28.fr. Le Maire, Damien STEPHO

INVEST IMMO 28

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 7 ROUTE DU PETIT REAU
28300 LEVES
847 817 947 RCS CHARTRES

Aux termes d'un PV d'AGE du 22/12/2022, il a été décidé de modifier la dénomination « INVEST IMMO 28 », par « FORTE ECHAFAUDAGE » et de modifier d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « L'achat, la vente, la location d'échafaudages, matériel d'échafaudages, leur montage et démontage ; L'achat, la vente, la location de tous matériels et équipements de construction, rénovation, réhabilitation, démolition. « Le reste de l'objet social demeurant inchangé. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Chartres.

Pour avis, Le Gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 03/01/2023, il a été constitué une SARL unipersonnelle Dénomination : MAJOYA BOHEME Nom Commercial : MAJOYA BOHEME Siège Social : 19 rue de la herse 28400 NOGENT LE ROTROU Capital : 1000 €
Activités principales : Activité de commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé et concept store Durée : 99 ans Gérance : Mlle Cruchet Adeline la mulardière 28400 NOGENT LE ROTROU Immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 01/12/2022, il a été constitué une SAS Dénomination : ONJ PAYSAGE Siège Social : 18 rue des Sablons 28320 GAS Capital : 100 € Activités principales : Services de paysagiste : créations, aménagements et entretien des espaces verts Durée : 99 ans Président : M. ORTEGA NICOLAS 18 RUE DES SABLONS 28320 GAS Immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à FONTENAY SUR EURE (28630) du 15 décembre 2022, il a été constitué une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : CAMH
Apport : apport de numéraire exclusivement : 1.000,00 €
Capital social : 1.000,00 €

Siège social : 36, rue de la Haie du Pont - 28630 FONTENAY SUR EURE

Objet social :

- La construction, l'acquisition, la propriété, l'entretien, la mise en valeur et la location de tous biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains ou ruraux, ainsi que de tous droits immobiliers.

- La conclusion, en ce qui concerne les immeubles de la société ou tous locaux dépendant des immeubles de la société, avec toute personne physique ou morale, de toute convention de bail ou de location.

- L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilisés à la société au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Durée : 99 années.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de choix qui est soit un autre associé, soit son conjoint.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la Société.

Président : M. Marc RENOUS, demeurant à FONTENAY SUR EURE (28630) 36, rue de la Haie du Pont.

Directeur Général : Mme Souvanny FROMENTIN épouse RENOUS, demeurant à FONTENAY SUR EURE (28630) 36, rue de la Haie du Pont.
Immatriculation au RCS de CHARTRES.

Pour avis - Le Président.

IMMATRICULATION

Suivant acte authentique reçu par Maître Antoine HUREL, 15 rue des Saints Pères - 75006 PARIS, le 04/01/2023, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « KER ARVOR »
Capital : 960.000 € divisé en 960.000 parts de 1 € chacune.

Apports : apport en nature des biens immobiliers sis à LE POULIGUEN (LOIRE-ATLANTIQUE) (44510) 9 Avenue des Grillons, cadastrés section AH n° 283, d'une valeur de 960.000 €

Siège : MONTHARVILLE (28800), 3 lieu-dit La Hutte

Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, et, à titre exceptionnel, l'aliénation de ces biens et droits immobiliers. La mise à disposition gratuite de ses biens au profit des associés. La prise de participation dans des sociétés ayant pour objet des opérations visées à l'alinéa précédent.

Durée : 99 ans.

Gérant : Monsieur Georges TESSOT et Madame Danielle TESSOT née GUY, demeurant ensemble à MONTHARVILLE (28800), 3 lieu-dit La Hutte

Agrément : Toutes les opérations emportant transfert de la propriété de parts (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit), sous quelque forme que ce soit, à titre gratuit ou à titre onéreux, à l'exception de celles entre associés ou au profit d'un descendant du cédant, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité de la collectivité des associés, étant ici précisé que le cédant est autorisé à prendre part au vote.

Immatriculation au RCS de CHARTRES

SUITE DES ANNONCES LÉGALES P. 22

Annonces légales
Tél 02 37 88 11 20
annonces@horizons.fr

REPERES

Smic
au 1^{er} janvier 2023 11,27 €
Montant mensuel brut... 1 709,28 €

Plafond de la Sécurité sociale (2022)
43 992 €/an et 3 666 €/mois

Indice de référence des loyers

Pour les baux d'habitation %
4^e trimestre 2020 130,52 ... + 0,20
1^{er} trimestre 2021 130,69 ... + 0,09
2^e trimestre 2021 1131,12 ... + 0,42
3^e trimestre 2021 1131,67 ... + 0,83
4^e trimestre 2021 132,62 ... + 0,72
1^{er} trimestre 2022 133,93 ... + 1,01
2^e trimestre 2022 135,84 ... + 1,42
3^e trimestre 2022 136,27 ... + 0,92

Indice national des fermages

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Base	105,33	106,48	110,26	+ 3,55%

Prix du quintal de blé fermage 2022

02 : 25,06 ; 10 : 24,93 ; 28 : 22,73 ;
41 : 23,42 ; 45 : 23,50 ; 51 : 24,36 ;
52 : 24,60 ; 59 : 24,73 ; 60 : 26,17 ;
62 : 27,39 ; 76 : 23,48 ; 77 : 23,59 ;
78 : 21,36 ; 80 : 29,15 ; 91 : 22,66 ;
93 et 94 : 19,86 ; 95 : 21,92

Compte courant d'associés :

taux maximal d'intérêt déductible
31 juillet 2022 1,42 %
31 août 2022 1,49 %
30 septembre 2022 1,66 %
31 octobre 2022 1,76 %
30 novembre 2022 1,87 %
31 décembre 2022 2,21 %
31 janvier 2023 2,40 %
28 février 2023 2,58 %

Taux d'intérêt légal

1^{er} semestre 2023 : 4,47% (professionnel)
Les autres cas : 2,06%

Cours des monnaies (le 10/01/2023)

1 Euro = 1,07384 \$ US
1 Euro = 0,88332 Livre

Taux bancaires réglementés

Livret A
(plafond 22 950 €) 2,00 %
Livret développement durable
(plafond 12 000 €) 2,00 %
Livret d'épargne populaire
(plafond 770 €) 4,60 %
Plan épargne logement
(plafond 61 200 €) 2,00 %
Compte épargne logement
(plafond 15 300 €) 1,25 %

Indice des prix à la consommation

Novembre 2022 : + 0,3 %
Sur un an : + 6,2 %

Retraite des exploitants

(au 01/07/2022)
- valeur du point (par an) 4,231 €
- valeur du point de retraite complémentaire 0,3475 €
- retraite forfaitaire, pour 37,5 ans (par an) 3 600,18 €

Allocations familiales

(au 01/07/2022)
Par enfant à charge et par mois :
2 si revenu < à 70074 € : 139,83 €
3 si revenu < à 75913 € : 318,99 €
4 si revenu < à 81752 € : 498,15 €
Majoration par enfant par mois :
14 ans et plus : 69,62 €

Complément familial 175 €

Allocation adulte handicapé
..... 956,65 € par mois